



**GENERALI**  
Patrimoine

## Les taux de participation aux bénéfices des contrats Generali

**INFO FLASH**

En 2009, les fonds euros ont été confrontés à une forte baisse des rendements obligataires et des dividendes versés par les entreprises! En outre, le rebond technique des marchés actions n'a effacé que le tiers de la baisse constatée depuis l'été 2007.

Malgré cette conjonction exceptionnelle de facteurs défavorables qui a conduit à une baisse générale des taux de rendement des contrats d'assurance vie, les taux de participation aux bénéfices de Generali permettent à ses clients de bénéficier d'une performance largement supérieure à l'inflation et au livret A.

Ces taux sont le fruit d'une politique financière qui a mis l'accent, comme les années précédentes, sur la sélection stricte des actifs pour maintenir la qualité de signature du portefeuille, et qui s'inscrit dans une volonté affirmée de protéger les rendements futurs.

Le nouvel environnement économique et financier qui se dessine sera, en effet, marqué par une croissance de l'activité économique plus limitée que par le passé, une réglementation renforcée et une reprise possible de l'inflation à moyen terme.

Dans ce contexte, Generali continue d'adopter une attitude responsable en privilégiant sa solidité financière et la performance à long terme des placements de ses clients, gages de leur confiance. La compagnie poursuit donc une gestion conservatrice de ses provisions, tout en maintenant une politique d'allocation d'actifs qui lui permettra de tirer parti pour demain des opportunités de l'après-crise.

Generali France bénéficie des notations AA de Fitch et AA- de Standard & Poor's, avec des perspectives stables, qui soulignent sa grande solidité financière et la performance de son modèle économique. A fin septembre 2009, ses fonds propres sont en progression de 22% par rapport à 2008. Par ailleurs, Generali Vie dispose d'un ratio de solvabilité de 217% à fin septembre 2009.